

SCHEMA INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

RESEAU LECTURE PUBLIQUE DU PAYS DE CRAON

Table des matières

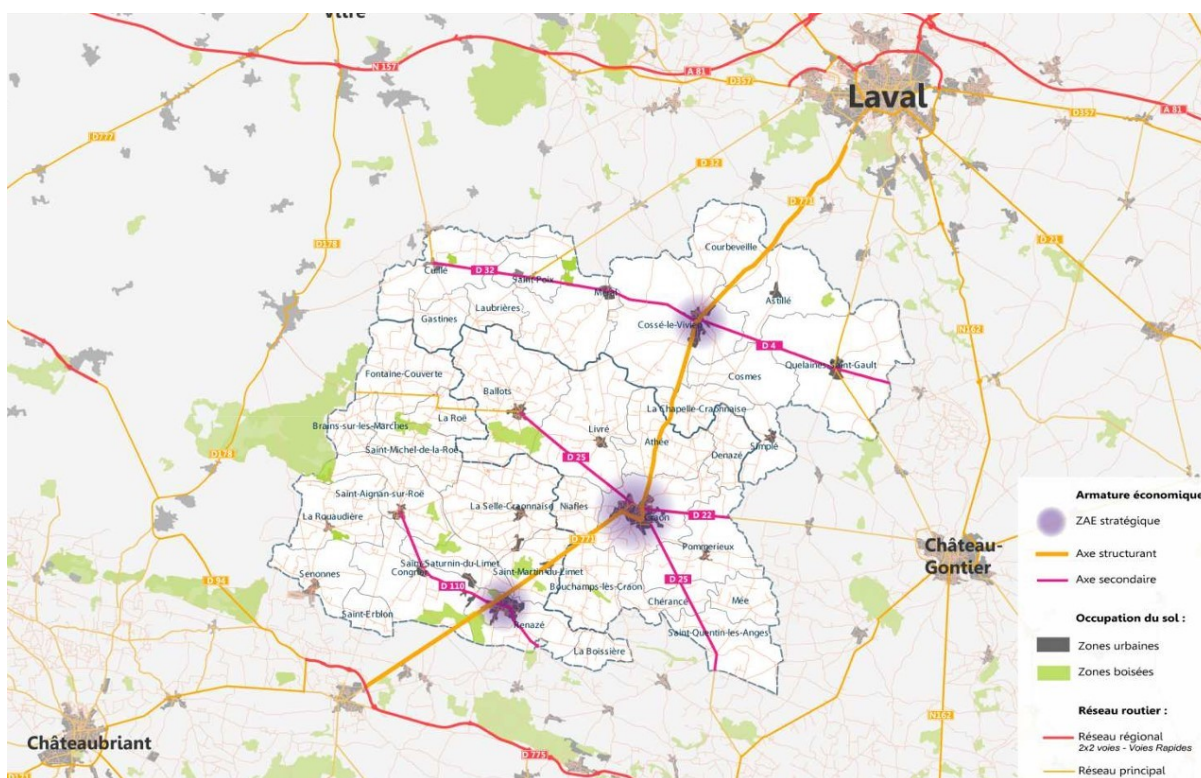
I – SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - Contexte	3
1 - LE TERRITOIRE	3
2 - LE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE (2023-2027)	5
3 - LE RESEAU LECTURE PUBLIQUE.....	6
a. RESEAU DEPARTEMENTAL ET DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE EN MAYENNE ..	6
b. ETAT DES LIEUX DES SERVICES DU RESEAU DU PAYS DE CRAON.....	7
II – SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - Constats du co-diagnostic établi dans le cadre de l'étude préalable à l'élaboration du SIDLP	12
1. Constats sur la démocratisation culturelle (transmettre et rendre accessible à tous la culture et les savoirs).....	12
2. Constats sur la démocratie culturelle (favoriser la participation de tous à la vie culturelle, les droits culturels et la diversité des pratiques culturelles).....	13
3. Constats sur la coopération culturelle (favoriser l'interconnaissance entre les acteurs culturels et les coopérations interdisciplinaires et intersectorielles)	13
4. Constats sur les transitions territoriales (accompagner les transitions des territoires (écologiques, sociétales, numériques) par les arts et la culture).....	13
5. Dix thématiques de travail identifiées, issues de la synthèse du co-diagnostic	14
III - SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - Feuille de route 2026/2032	15
ORIENTATION 1 (court terme - 2026/2027)	15
RENFORCER LES COOPÉRATIONS ET STRUCTURER LE RESEAU	15
ORIENTATION 2 (moyen terme - 2027/2029)	16
TERRITORIALISER ET OPTIMISER LE SERVICE DE LECTURE PUBLIQUE	16
ORIENTATION 3 (long terme - 2029/2032)	16
HYBRIDER ET TRANSFORMER LE SERVICE DE LECTURE PUBLIQUE	16
ANNEXE.....	17
« Portrait flash » du Réseau Lecture publique du Pays de Craon réalisé par la BDM à partir des données de rapports Scrib de 2023.....	17
1. Maillage territorial.....	18
2. Taux de professionnalisation : ratio salariés/ bénévoles	19
3. Activités de la bibliothèque > taux d'emprunteurs et répartition par établissement	19
4. Moyens attribué aux collections	21
5. Graphique horaire : typologie	21
6. Répartition de la pop du territoire vs répartition des inscrits par âge vs répartition des fonds	22
7. Indicateur de la part des collections BDM	23

RESEAU LECTURE PUBLIQUE DU PAYS DE CRAON

I – SCHEMA INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - Contexte

1 - LE TERRITOIRE

Le territoire du Pays de Craon est situé au cœur du grand ouest, en limite des 4 départements que sont la Mayenne, l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire et la Loire Atlantique, à proximité de grandes agglomérations telles que Paris et Nantes (1h30 en train), Laval (30 mn), Angers (45 mn) et seulement à 1h30 des côtes Bretonnes (Saint Malo).



Carte extraite du Scot

Le Pays de Craon s'inscrit dans un réseau de villes structuré de la manière suivante :

- Une petite ville "centre", Craon, qui accueille 17.5 % de la population (INSEE 2016) mais regroupe environ 30 % des emplois ;

- Des pôles structurants situés dans un rayon de 25 à 30 km :
- Une unité urbaine de plus de 67 000 habitants, Laval, qui rayonne sur la partie nord du territoire de la communauté de communes,
- Des villes moyennes : Châteaubriant (12 000 habitants), Château-Gontier, (11 500 habitants), Segré (6 700 habitants) ;
- Des pôles d'emplois ruraux situés en périphérie ouest du Pays de Craon : Pouancé (3 100 habitants), La-Guerche-de-Bretagne (4 200 habitants), Argentré-du- Plessis (4 200 habitants).

Composé de 37 communes, son territoire à dominante rurale compte plus de 28 700 habitants et couvre 639 km². La majorité de ces 37 communes se compose d'une population de moins de 500 habitants (source INSEE 2016).



En 2020, la CCPC a défini son projet de territoire pour la période 2020-2026. Les éléments du diagnostic de territoire pointent des dynamiques territoriales très différentes : développement économique, ressources naturelles variées et cadre de vie attractif. Cette diversité est source de complémentarités et de richesses mais ne doit pas occulter le fait que le territoire est également exposé à des fragilités et des défis à relever : vieillissement de la population, disparités territoriales, mobilités, etc.

Trois grandes ambitions ont été identifiées pour la structuration du projet :

- ✚ Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité
- ✚ Préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire
- ✚ Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire

2 - LE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE (2023-2027)

La Communauté de Communes du Pays de Craon exerce depuis 2015 les compétences culturelles suivantes :

- ✚ Politique locale de la lecture publique (Réseau Lecture publique)
- ✚ Politique locale des pratiques musicales, instrumentales, lyriques et chorégraphiques (Établissement d'Enseignements Artistiques)
- ✚ Politique locale de programmation et de promotion de spectacles vivants (Saison Spectacle vivant)
- ✚ Equipements culturels
- ✚ Soutien aux actions culturelles

Des compétences qui s'exercent au travers du Pôle Culture, composé de trois services : le Réseau Lecture publique, l'Établissement d'Enseignements Artistiques et la Saison Spectacle vivant.

Ce service met en œuvre le Projet Culturel de Territoire, qui définit la stratégie pluriannuelle cohérente de la Communauté de Communes pour ses interventions dans tous les domaines de la culture et constitue l'axe central de conventionnement avec les partenaires institutionnels (Département de la Mayenne et DRAC Pays de la Loire).

Sur la base du bilan du premier PCT (2019-2023) et des objectifs du Projet de Territoire de la CCPC, les objectifs dans le cadre du prochain PCT 2023-2027 se déclinent de manière suivante :

- ✚ ***La création d'une culture de proximité accessible pour tous les publics : étude des publics, accessibilité et lutte contre les freins symboliques, projets transversaux, publics empêchés mobilité, EAC, fréquentation...***
- ✚ L'affirmation du soutien à la création artistique dans toutes les disciplines comme levier de développement culturel : charte d'accueil d'artistes en création, état des lieux, répertoire d'artistes, ***politique d'accueil d'auteurs, résidences mutualisées***, appels à projets, commandes, ouverture arts visuels.
- ✚ La poursuite de la réflexion sur la structuration de l'EEA : articulation des trois sites, accessibilité, réflexion labellisation C.R.I., réflexion élargissement enseignements, nouveau projet d'établissement.
- ✚ ***La finalisation et mise en œuvre du schéma intercommunal de développement de la Lecture publique : enjeux actuels et objectifs du réseau / rôle des 3 médiathèques-ludothèques et des bibliothèques / rôle et missions des bénévoles / mobilité du livre et du public / définition et adaptation des moyens / éducation aux médias...***
- ✚ L'adaptation des bâtiments culturels aux mutations du territoire : ***actualisation des besoins des médiathèques Craon (projet d'agrandissement nécessaire des espaces de travail internes et de la partie ludothèque ; puis réaménagement espace public***

et de ses usages à projeter) et Renazé (projet de réaménagement et agrandissement des espaces suite à des travaux de réfection du bâtiment ; réflexion sur l'accueil du public du territoire et les usages), réalisation de travaux, futur emplacement du Pôle Culture.

- ✚ La culture au cœur des enjeux du développement territorial : « Petites Villes de Demain », derniers commerces, culture paysagère, mobilité, préservation environnement
- ✚ La structuration du spectacle vivant sur le territoire : implication des communes, complémentarité des acteurs et mise en place d'un réseau de bénévoles.

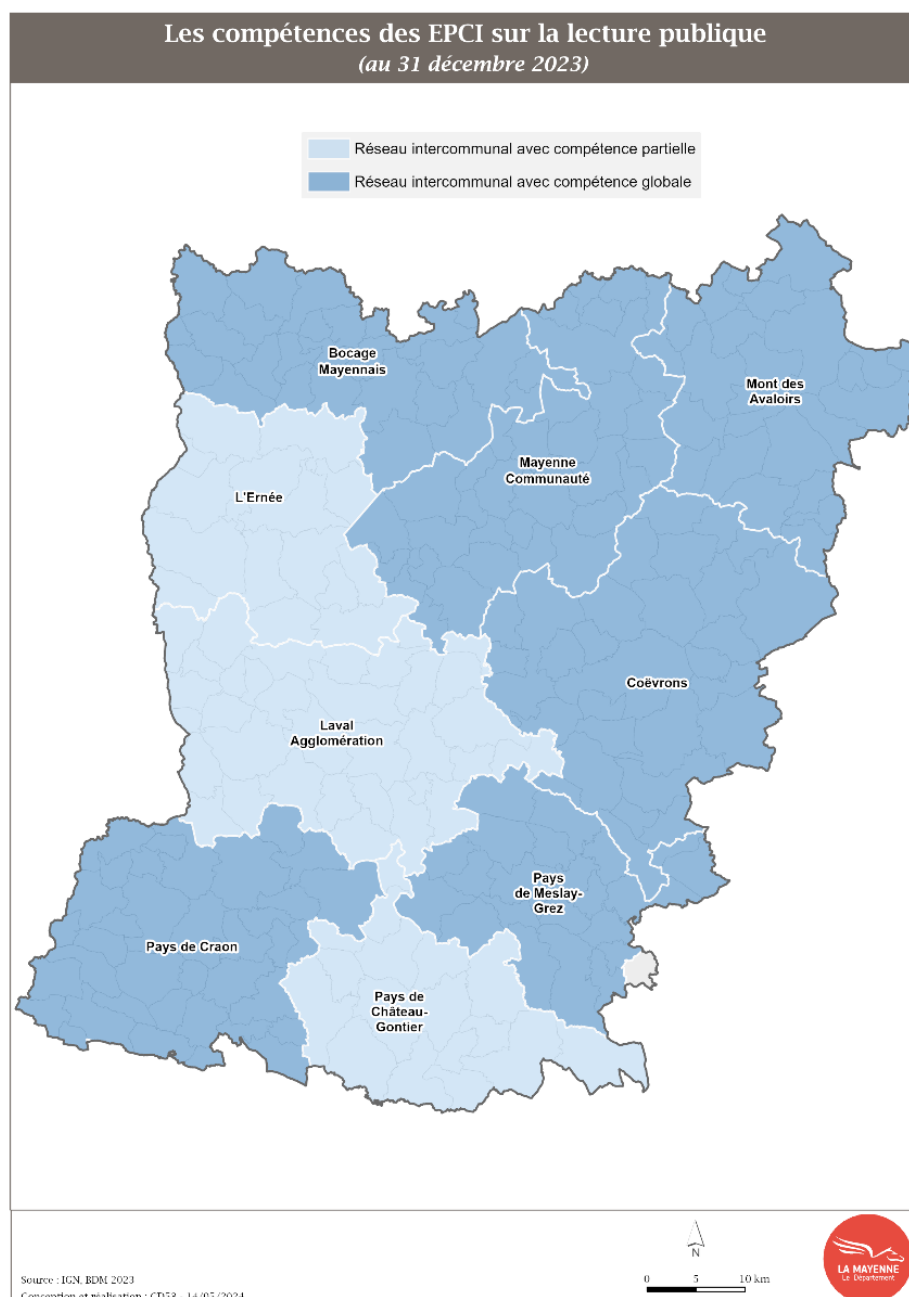
3 - LE RESEAU LECTURE PUBLIQUE

a. RESEAU DEPARTEMENTAL ET DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE EN MAYENNE

L'ambition mayennaise en matière de politiques culturelles s'incarne dans un travail partenarial mené depuis les années 90 dans une étroite collaboration entre la collectivité départementale et les établissements publics de coopération intercommunale présents sur le territoire. Aujourd'hui au nombre de 9, ces derniers sont les opérateurs de réseaux d'acteurs et de services culturels de proximité, portant le souci de faire se rencontrer des enjeux de cohésion et d'équité sociales et territoriales, appuyés en cela par le soutien départemental, dans une logique de coopération fine et quotidienne, le propre du "modèle mayennais". Les trois piliers majeurs de cette politique culturelle sont la lecture publique, les enseignements artistiques et la diffusion de spectacles en territoire. Aujourd'hui s'adjoint un nouvel axe, plus transversal, dédié à l'éducation artistique et culturelle.

Le Pays de Craon est emblématique de ce développement culturel départemental ; son projet culturel de territoire propose d'agir dans l'ensemble des domaines évoqués ci-dessus et notamment dans le champ de la lecture publique. Le réseau intercommunal de lecture publique est entièrement porté par l'EPCI dans une compétence dite « globale »¹. Ainsi l'intégralité des moyens de fonctionnement (crédits d'intervention, RH...) ainsi qu'une partie des bâtiments, eux-mêmes sont sous la responsabilité directe de l'intercommunalité. Seuls les murs des bibliothèques de proximité restent majoritairement la propriété des communes partenaires, qui mettent les locaux à disposition de l'intercommunalité.

¹ Délibérations n°2015-166 et 2015-167, en date du 22 juin 2015 : « Mise en réseau des équipements en matière de lecture publique (bibliothèques, médiathèques, points lecture, points relais et ludothèque). Sensibilisation à la lecture et autres supports éducatifs ».



b. ETAT DES LIEUX DES SERVICES DU RESEAU DU PAYS DE CRAON

Le Réseau Lecture publique du Pays de Craon est composé d'un ensemble de structures d'envergures différentes (médiathèques-ludothèques et points lecture) mettant en œuvre le service de lecture publique à destination de l'ensemble des habitants du territoire.

Il se traduit notamment par un catalogue et une carte d'adhésion uniques, cette dernière pouvant être utilisée sur l'ensemble du Réseau, permettant le prêt, retour, réservation et retrait de documents au sein de toutes les structures.

L'adhésion pour l'emprunt de documents est gratuite, sauf pour le service ludothèque (adhésion de 10€/an pour l'emprunt de jeux de société, à laquelle s'ajoute une location de 5€ par jeu pour le fonds des jeux surdimensionnés).

Le Réseau Lecture publique du Pays de Craon, c'est :



20 structures

- 1 médiathèque-ludothèque intercommunale tête de réseau : **Craon**
- 2 médiathèques-ludothèques intercommunales : **Renazé** - Centre Douanier Rousseau (Centre social + médiathèque) et **Cossé-le-Vivien** - Maison des Communautés (Crèche + EEA + médiathèque)
- 17 points-lecture : **Astillé / Athée / Ballots / Bouchamps-lès-Craon / Congrier / Courbeveille / La Rouaudière / La Selle-Craonnaise / Livré-la-Touche / Méral / Pommerieux / Quelaines-Saint-Gault / Saint-Aignan / Saint-Poix / Saint-Quentin-Les-Anges / Senonnes / Simple**

	NB HAB.	TAILLE BIB (m²)	NB BENEVOLES	JOURS D'OUVERTURE	VOLUME OUVERTURE HEBDO	NB AD. ACTIFS (2025)	ACTIVITE (nb de prêts) (2025)
Astillé	884	50/60	8	Me – 17h/18h30 Sa – 11h/12h	2h30	55	1397
Athée	466	60	14	Me – 17h30/18h30 Sa – 14h/15h Di – 11h/12h	3h	62	892
Ballots	1305	50	9	Ma – 16h30/18h Me – 10h30/12h Sa – 10h/12h	5h	61	2161
Bouchamps-lès-Craon (projet de déménagement temporaire en 2024)	592	50	7	Me – 10h30/11h30 Sa – 10h30/11h30	2h	42	954
Congrier	888	50	9	Ma – 16h30/18h30 Sa – 10h30/11h30	3h	63	1109
COSSE-LE-VIVIEN	3229	160	19	L : 16H-19H Me : 9H-13H/15H-18H V : 16H-18H S : 10H-13H/14H-17H	18h	723	22853
Courbeveille (projet de déménagement fin 2025)	638	40	8	Me – 15h30/17h30 Sa – 10h/12h	4h	63	2036
CRAON	4456	750	20	M : 15H-18H Me : 10H-12H/14H-18H J : 15H-18H V : 15H-19H S : 10H-12H/14H-17H	21h	1650	54100
La Rouaudière	315	30	7	Me – 15h30/17h30 Sa – 10h/11h	3h	33	723
La Selle-Craonnaise	908	50	12	Ma – 16h30/18h Sa – 10h/11h30	3h	35	1169
Livré-la-Touche	731	50	10	Ma – 17h30/18h30	3h	33	663

				Me – 10h30/11h30 Sa – 10h30/11h30			
Méral	1104	50	8	Me – 10h30/12h Sa – 10h30/12h	3h	61	960
Pommerieux	642	70	8	Me – 10h/11h30 Sa – 10h/11h30	3h	35	1027
Quelaines-Saint-Gault (projet de déménagement début 2025)	2131	75	20	Me – 10h30/11h30 + 16h30/17h30 Ve – 16h30/17h30 Sa – 14h/15h	4h	212	5686
RENAZE	2521	80	3	M : 14H-19H Me : 10H-12H/14H-18H V : 10H-12H/16H-18H30 S : 10H-12H30	18h	488	12158
Saint-Aignan	903	40	11	Me – 10h/12h Sa – 10h/12h	4h	78	2245
Saint-Poix	407	?	4	Me – 10h30/12h	1h30	21	214
Saint-Quentin-les Anges	466	30	8	Me – 10h/11h30 Sa – 10h/11h30	3h	26	917
Senonnes (ouverte en octobre 2023)	345	66	12	Ma – 16h/18h Sa – 10h/12h	4h	78	1957
Simplé	397	35	10	Sa – 10h30/12h	1h30	19	234

LA CARTE DU RÉSEAU LECTURE PUBLIQUE



✚ **8 professionnels** (6.6 ETP)

- Médiathèque-ludothèque de **Craon** : 4 agents = 3 adjoints du patrimoine (2 agents à 1 ETP / 1 agent à 0.6 ETP) et 1 adjoint du patrimoine spécialisé ludothèque (0.7 ETP)
- Médiathèque-ludothèque de **Cossé-le-Vivien** : 2 agents = 1 adjoint du patrimoine (0.8 ETP) et 1 adjoint du patrimoine spécialisé ludothèque (0.5 ETP)
- Médiathèque-ludothèque de **Renazé** : 1 agent = 1 adjoint du patrimoine (1 ETP)
- **Réseau** : 1 agent = 1 bibliothécaire intercommunales (1 ETP)

A noter qu'un agent mis à disposition par l'ESAT de Laval s'occupe d'une partie de l'équipement des documents à raison de 17h par semaine.

✚ **213 bénévoles**

✚ **1.78€/habitant** dépensé en moyenne pour les acquisitions

✚ **84 273 documents** (dont 16 956 issus de la BDM)

- 76 979 imprimés (dont périodiques)
- 4341 documents audio (CD, vinyles, livres-audios)
- 2227 jeux (jeux de société, jeux en bois)
- 399 jeux vidéo
- 195 kamishibais

✚ **100 842 prêts** (2025)

Dont 86 975 prêts individuels

✚ **3838 adhérents actifs** (2025) - 12.3% de la population du territoire

Dont 3527 adhérents individuels

✚ **719 adhésions** (2025)

Dont 534 adhésions individuelles

✚ **1 logiciel de gestion informatique des collections**

Le Réseau est entièrement informatisé et chaque structure est équipée d'au moins un ordinateur permettant l'accès au SIGB en ligne.

En 2026, passage au SIGB OrphéeNX permettant la mutualisation avec le catalogue de la BDM et la modernisation de l'ensemble du parc informatique dans le cadre d'un projet de réinformatisation, avec le soutien du Conseil Départemental de la Mayenne (BDM) et de la DRAC Pays-de-la-Loire.

Le Réseau bénéficie également d'un portail (OPAC) en ligne et de l'application « Ma Bibli » (mise à disposition par le prestataire informatique C3rb) permettant aux usagers la recherche sur catalogue, la consultation de leur compte, la prolongation et la réservation de documents...

A noter également que les médiathèques-ludothèques de Craon et Renazé disposent d'un service WIFI pour les usagers et que Craon met deux ordinateurs à disposition pour la consultation d'Internet et du catalogue du Réseau.

3 navettes

L'ensemble des 20 structures est desservi chaque semaine par 3 ou 4 professionnels du Réseau sur la journée du jeudi : une navette pour le secteur Craonnais (6 bibliothèques), une pour le secteur Cosséen (1 médiathèque-ludothèque et 6 bibliothèques), une pour le secteur Renazéen (1 médiathèque-ludothèque et 5 bibliothèques).

A minima, les professionnels parcourent 200 km et transportent 315 kg de documents par semaine.

1 politique d'animation

Le Réseau propose des temps d'animation récurrents : P'tites Histoires, Bébés Lecteurs, Sortir&Jouer, accueil et animations auprès de publics spécifiques (enfants, jeunes, personnes âgées)...

Il met également en place une programmation culturelle (spectacles, rencontres, concerts, ateliers, expositions, participation à des prix littéraires, résidences d'auteur) en lien avec la lecture publique, les événements nationaux, le Pôle Culture (Saison Spectacle vivant, Etablissement d'Enseignement Artistique), mais aussi en lien avec des propositions de partenaires (dispositifs Départementaux, services de la Communauté de Communes, associations) et aux sollicitations extérieures (artistes, intervenants locaux ou habitants du territoire).

La majorité des animations est prise en charge par les professionnels, toutefois certains bénévoles interviennent également sur l'accueil des scolaires et des personnes âgées.

1 dispositif de fonds de concours à destination des communes

Afin de contribuer à l'élaboration d'un maillage territorial cohérent, l'intercommunalité soutient les projets des communes du territoire en matière de lecture publique par le biais de fonds de concours concernant :

- des travaux de construction ou d'extension d'une structure de lecture publique
- des travaux structurels améliorant la qualité d'accueil du public et/ou les conditions d'exercice des missions des agents professionnels et bénévoles.

De multiples partenaires

De même, le Réseau Lecture Publique travaille avec des partenaires réguliers : écoles et collèges (propositions d'accueil professionnel de toutes les classes du territoire à minima une fois par an et de sélections thématiques), ALSH (accueil en visites libres, temps de lecture et d'animation ludothèque), RPE (accueil en visites libres, temps de lecture), structures pour personnes âgées dépendantes (temps d'animation), structures pour personnes en situation de handicap, associations (accueil en visites libres)...

Des partenariats avec les services de la Communauté de Communes peuvent se créer de manière plus ponctuelle sur certains projets (CIAS - Ateliers d'échange, EEA, Saison Spectacle Vivant...), tout comme avec des associations du territoire.

Enfin, la DRAC et la BDM s'avèrent des partenaires privilégiés avec qui la collaboration dépasse le domaine de l'animation (ingénierie et consultation sur problématiques et projets techniques, politiques, financiers. Un Contrat Départemental Lecture a ainsi été conclu entre l'Etat et le Département en 2024, dont l'un des axes comprend l'accompagnement des intercommunalités dans la rédaction de leur schéma de développement de la lecture publique et le soutien à la structuration professionnelle des réseaux de lecture publique.

II – SCHEMA INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - Constats du co-diagnostic établi dans le cadre de l'étude préalable à l'élaboration du SIDLP

Souhaitant réaliser un état des lieux objectif et éclairé du Réseau, réinterroger son fonctionnement et formuler des préconisations pour les années à venir, la Communauté de Communes du Pays de Craon a mandaté le LUCAS - Laboratoire d'usage Culture(s) Arts Société - pour effectuer une étude préalable à l'élaboration du Schéma Intercommunal de développement de la Lecture publique.

Cette étude est le fruit de plusieurs mois d'échanges et de concertations auprès des acteurs du Réseau professionnels et bénévoles, partenaires, élu-es, usagers et habitants du territoire, d'avril à novembre 2025.

1. Constats sur la démocratisation culturelle (transmettre et rendre accessible à tous la culture et les savoirs)

1.1. Un maillage territorial effectif qui souffre d'un manque de vision stratégique

1.2. Une forte accessibilité des structures de lecture publique, dont la performance varie en fonction des territoires et des types de publics (personnes en situation de handicap)

1.3. Des ressources humaines professionnelles et motivées, qui mériteraient d'être renforcées

1.4. Un service de lecture publique globalement apprécié par les usagers et les partenaires

Le regard des acteurs du Réseau, des partenaires et habitants du territoire

1.5. Un accès facilité par la gratuité mais des freins psychologiques persistants

1.6. Le rôle déterminant de la médiation humaine dans l'accompagnement des publics

1.7. La mobilité comme enjeu central pour l'accès aux services

2. Constats sur la démocratie culturelle (favoriser la participation de tous à la vie culturelle, les droits culturels et la diversité des pratiques culturelles)

2.1. De nombreux bénévoles mais un investissement aléatoire

2.2. Une faible participation des habitants aux structures et au réseau de lecture publique

Le regard des acteurs du Réseau, des partenaires et habitants du territoire

2.3. Disparité dans le niveau d'implication des membres du réseau

2.4. Des habitants volontaires

3. Constats sur la coopération culturelle (favoriser l'interconnaissance entre les acteurs culturels et les coopérations interdisciplinaires et intersectorielles)

3.1. Des coopérations culturelles effectives et nombreuses...

3.2. ... Mais des coopérations culturelles qui mériteraient d'être renforcées entre les trois bibliothèques-médiathèque, médiathèques-ludothèques et les 17 points lecture du territoire

3.3. Un réseau de lecture publique ancré dans un réseau de partenariats socioéconomiques et culturels

Le regard des acteurs du Réseau, des partenaires et habitants du territoire

3.4. Une coopération professionnelle exemplaire au sein du réseau

3.5. Des relations professionnels/bénévoles de qualité mais hétérogènes selon les équipements

3.6. Une couverture du réseau qui complexifie l'interconnaissance entre acteurs

3.7. Des partenariats dynamiques avec l'écosystème territorial

4. Constats sur les transitions territoriales (accompagner les transitions des territoires (écologiques, sociétales, numériques) par les arts et la culture)

4.1. Une contribution des structures de lecture publique au Projet Culturel de territoire...

4.2 ... dont le niveau d'implication dépend du type de structure

4.3. Un faible niveau d'implication des structures de lecture publique dans les enjeux de transition territoriale (transitions écologiques, sociétales et numériques)

4.4. A quelques structures/exceptions près

Le regard des acteurs du Réseau, des partenaires et habitants du territoire

4.5. L'adaptation au numérique en cours mais inégale selon les publics

4.6. L'hybridation des espaces vers des lieux de vie multifonctionnels

5. Dix thématiques de travail identifiées, issues de la synthèse du co-diagnostic

- ✚ **Thématique N°1** - La coopération entre les médiathèques et les bibliothèques de proximité.
- ✚ **Thématique N°2** - La montée en compétences des agents.
- ✚ **Thématique N°3** - La montée en compétences, l'autonomisation des bénévoles et le renouvellement du modèle de bénévolat.
- ✚ **Thématique N°4** : La structuration/optimisation de l'offre de service de lecture publique.
- ✚ **Thématique N°5** : L'hybridation des services et des lieux.
- ✚ **Thématique N°6** : Le référentiel des structures de lecture publique.
- ✚ **Thématique N°7** : Le numérique.
- ✚ **Thématique N°8** : La place de l'intercommunalité dans ses liens avec les communes.
- ✚ **Thématique N°9** : L'accessibilité des bibliothèques.
- ✚ **Thématique N°10** : La participation des habitants et les non-usagers.

III - SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - Feuille de route 2026/2032

ORIENTATION 1 (court terme - 2026/2027)

RENFORCER LES COOPÉRATIONS ET STRUCTURER LE RESEAU

→ **CONSOLIDER LES BASES DU RESEAU**

Optimiser le temps de travail des professionnel·les (réflexion sur missions et fiches de poste), diminuer l'impact du temps de travail administratif (nouveaux outils, allègement procédures...), optimiser le temps de travail du poste de Responsable pour dégager des fonctions de coordination, d'accompagnement et d'animation du Réseau

→ **METTRE EN PLACE UN CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL) AVEC DRAC ET CD53 ET/OU AUTRE DISPOSITIF DE SOUTIEN ETAT OU AUTRE STRUCTURE** *(dans le cadre notamment de l'attention portée par l'Etat aux territoires ruraux en matière de développement des réseaux de lecture publique avec le plan Culture et ruralité)*

Un CTL est un contrat sur une durée de 3 ans (renouvelable 1 fois en fonction du bilan éventuellement) engageant la collectivité intercommunale, la DRAC Pays de la Loire et le Conseil départemental de la Mayenne en faveur de la structuration globale du réseau dont volet RH sur la base de plusieurs axes d'amélioration définis entre les co-contractants.

Dispositif de soutien à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques de la DRAC en faveur structuration RH sur certaines bibliothèques et actions réalisées dans le cadre de cette extension horaire

→ **FORMER LES EQUIPES DU RESEAU**

En collaboration avec la BDM, mettre en place un plan de formation pluriannuel à destination des professionnel·les et bénévoles pour développer, approfondir et harmoniser les connaissances et compétences de chacun·e.

→ **AMELIORER L'INTERCONNAISSANCE DES EQUIPES DU RESEAU**

Initier de nouveaux dispositifs pour renforcer la compréhension et la coopération entre professionnel·les / bénévoles et entre les bénévoles.

Ex : « Ensemble avec vos envies » (groupes de travail mixte autour d'une thématique précise) ; « Vis ma vie » (partage d'expérience via une immersion croisée professionnel·le/bénévole)

→ **CLARIFIER LES RÔLES DES ACTEURS DE LA LECTURE PUBLIQUE**

Définir les missions et périmètres d'action des professionnel·les, bénévoles, élu·es, services CCPC... pour une meilleure compréhension et collaboration.

ORIENTATION 2 (moyen terme - 2027/2029)

TERRITORIALISER ET OPTIMISER LE SERVICE DE LECTURE PUBLIQUE

→ **DEFINIR LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

Constituer un groupe de travail mixte (bénévoles, professionnels, élu-es, usagers...) pour construire et communiquer une vision partagée du Réseau et de la lecture publique sur le territoire Pays de Craon.

→ **REINTERROGER ET RATIONALISER LE MAILLAGE TERRITORIAL**

* Réadapter les critères de fonds de concours aux nouveaux cadres des Schémas intercommunal et départemental de Développement de la Lecture publique pour orienter l'évolution du Réseau de manière cohérente et optimiser les moyens.

*Etablir des critères de niveau de service et d'évaluation différenciés en fonction des types de structures (médiathèque-ludothèque, bibliothèque, point-lecture) pour mieux accompagner les équipes.

* Rééquilibrer l'offre au niveau géographique et étudier l'opportunité de création d'une bibliothèque intermédiaire pour harmoniser et optimiser le service à la population.

ORIENTATION 3 (long terme - 2029/2032)

HYBRIDER ET TRANSFORMER LE SERVICE DE LECTURE PUBLIQUE

→ **DEVELOPPER DES LIEUX DE VIE MULTIFONCTIONNELS**

Mutualiser les structures et les services (modèle du tiers-lieu) pour les adapter aux besoins des habitants.

→ **FAIRE EVOLUER LE MODELE DU BENEVOLAT**

En parallèle du schéma traditionnel, offrir différentes modalités d'investissement aux habitants du territoire pour permettre à chacun-e de prendre part à la vie et l'animation du Réseau, selon ses possibilités et appétences.

→ **S'INSCRIRE DANS LES GRANDES TRANSITIONS ACTUELLES**

Positionner les structures de lecture publique comme acteurs des transitions numérique, écologique, sociétale... pour répondre au mieux aux besoins des habitants et aux enjeux du XXI^e siècle.

ANNEXE

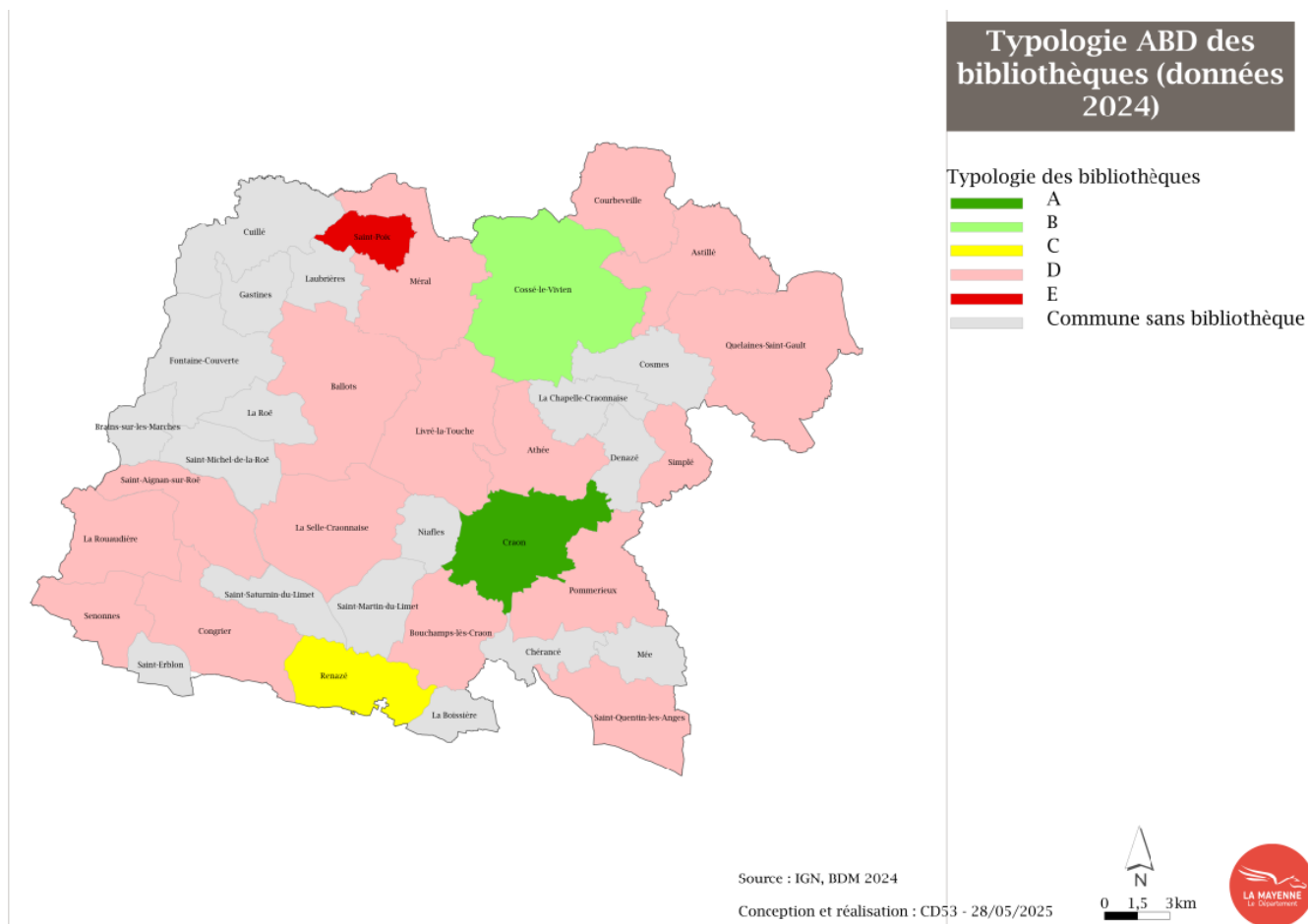
**« Portrait flash » du Réseau Lecture
publique du Pays de Craon réalisé par la
BDM à partir des données de rapports Scrib
de 2023**

1. Maillage territorial

Communauté de communes du Pays de Craon – 28 594 hab – 37 communes ;

20 structures de lecture publique

Inscriptions et prêts : GRATUIT, Carte ludothèque : 10€/an



Critères de classification

- Dépenses documentaires tous documents pour 1 000 habitants
- Nombre de types d’actions au sein de l’établissement
- Accès à Internet et aux services numériques
- Diversité de l’offre de collections
- Nombre d’heures d’ouverture hebdomadaire
- Surface
- Nombre de personnel qualifié
- Emprunteurs actifs pour 1 000 habitants
- Nombre de prêts (tous types de documents) pour 1 000 habitants.

Modalités de calcul de la typologie

Type A : Au moins 5 situations très favorables

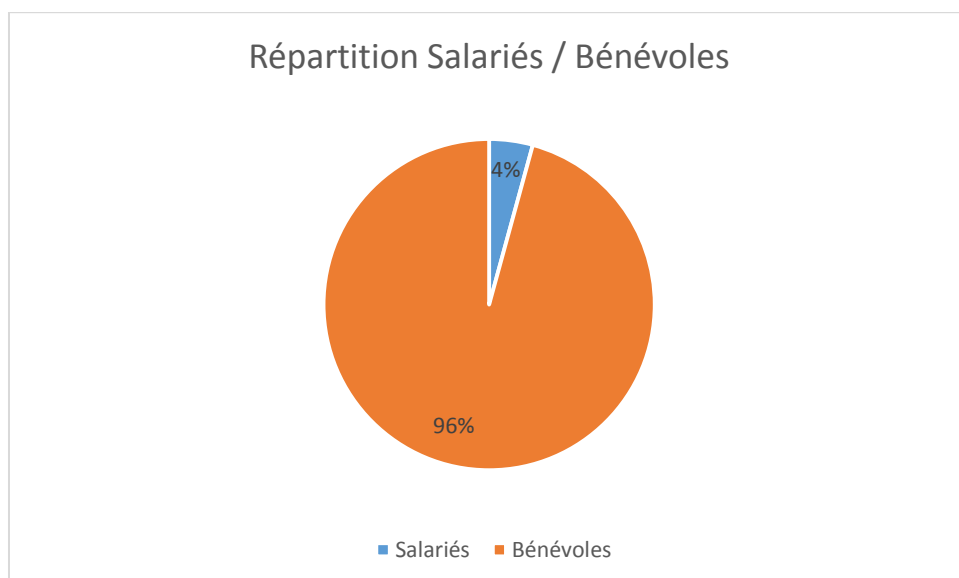
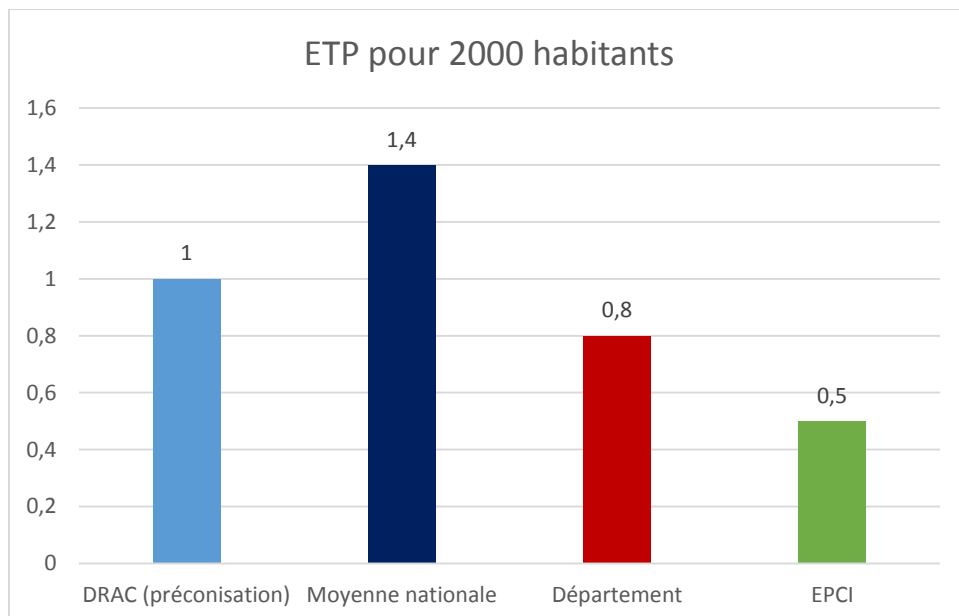
Type B : Au moins 6 situations favorables ou très favorables ou à défaut au moins 4 situations très favorables

Type C : Au moins 5 situations intermédiaires ou mieux ou à défaut au moins 4 situations favorables ou très favorables ou à défaut au moins 3 situations très favorables

Type D : N’est ni en A, B, ou C et si le nombre de situations très défavorables est inférieur à 5

Type E : N'est pas en A, B ou C et si le nombre de situations très défavorables est supérieur ou égal à 5.)

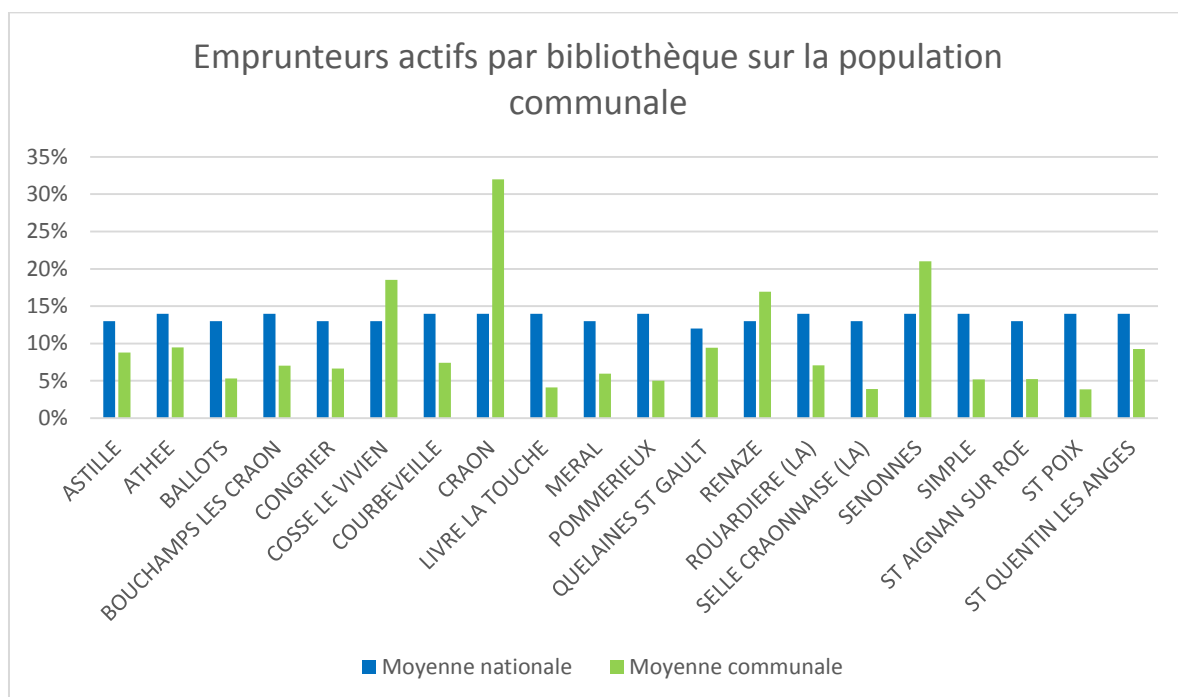
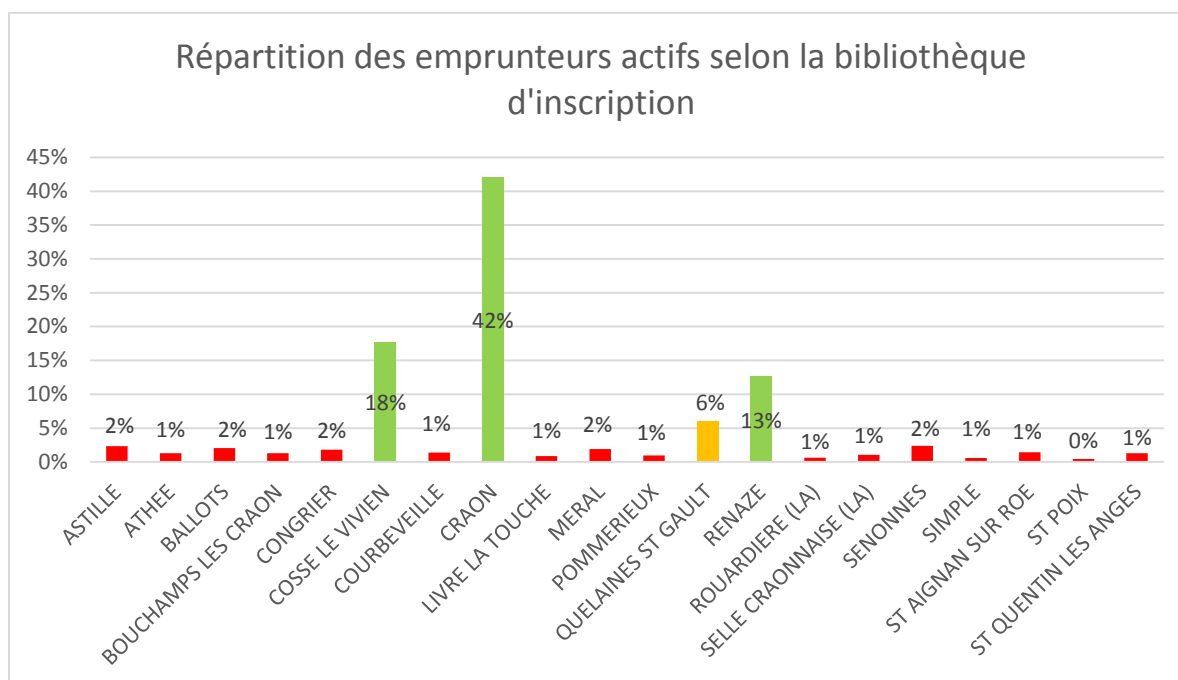
2. Taux de professionnalisation : ratio salariés/ bénévoles



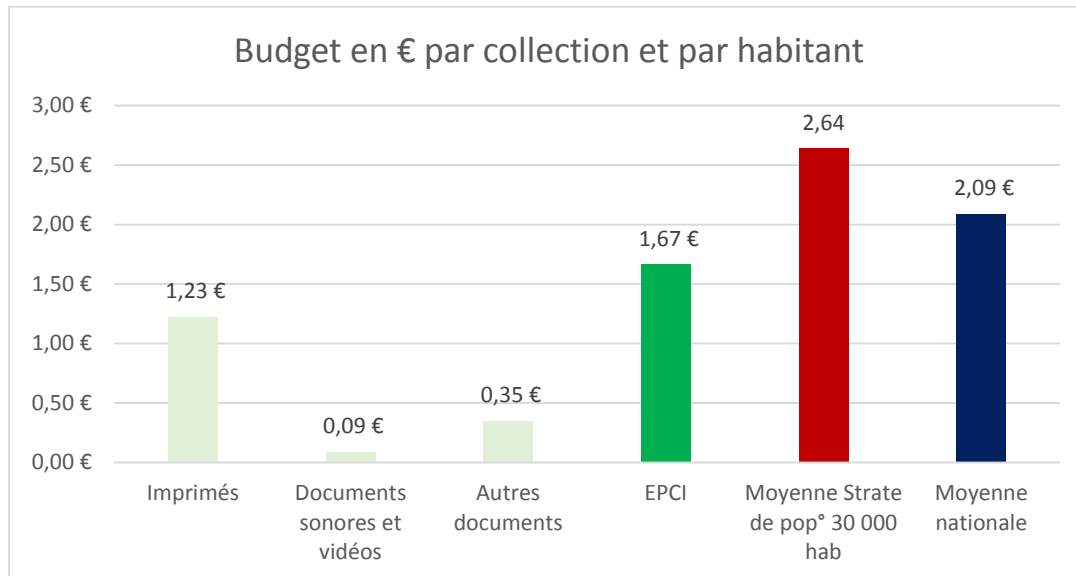
3. Activités de la bibliothèque > taux d'emprunteurs et répartition par établissement

En 2023 : 3 366 emprunteurs actifs, soit 11% de la population totale.

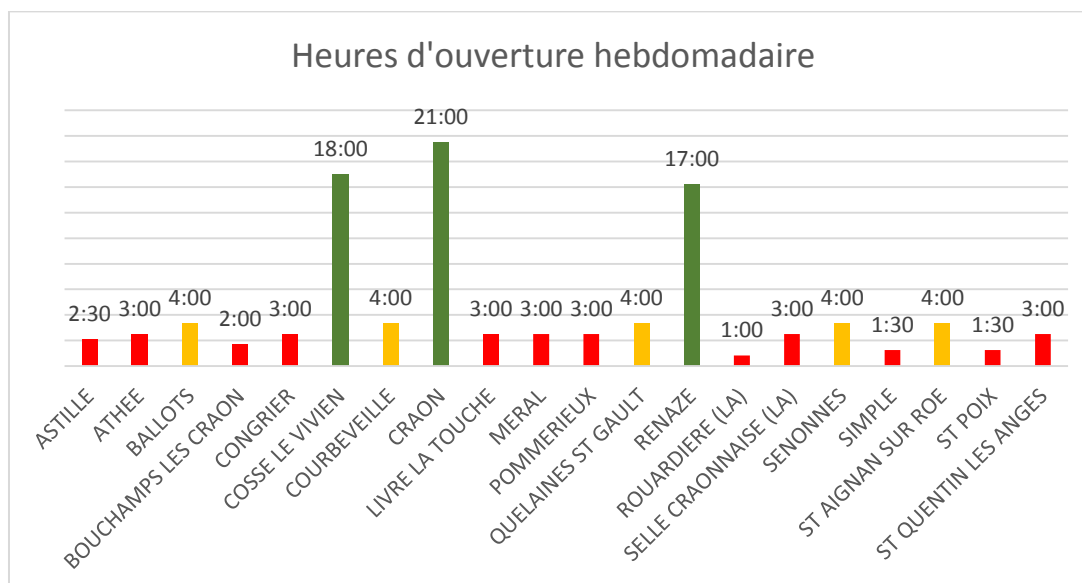
Les 3 médiathèques-ludothèques pourvues de professionnel-les rassemblent à elles seules 74% des emprunteurs actifs.



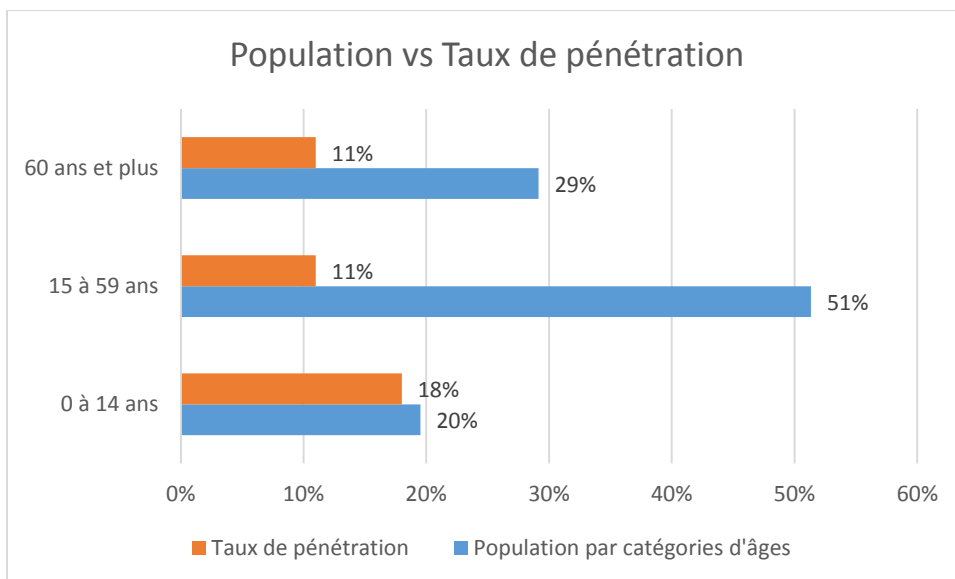
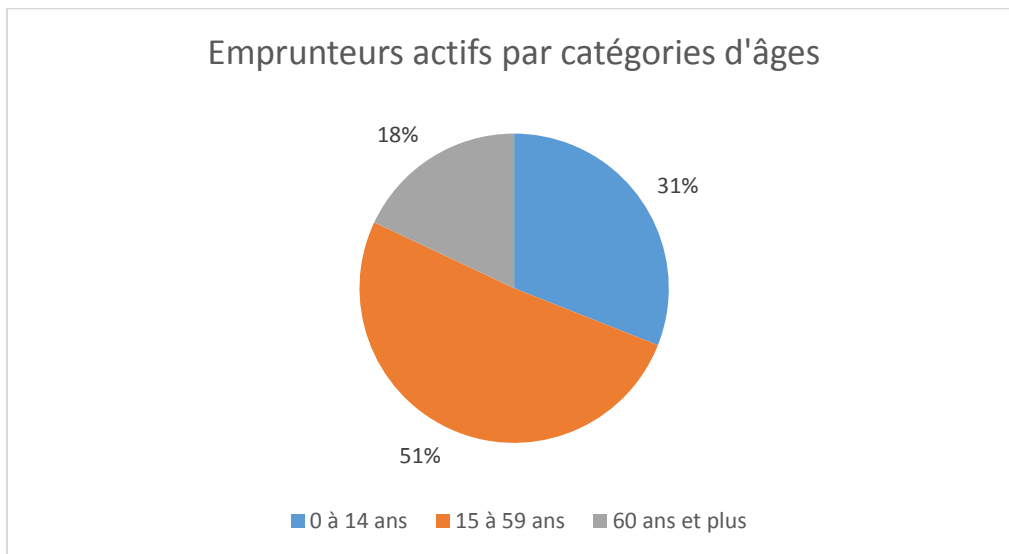
4. Moyens attribué aux collections



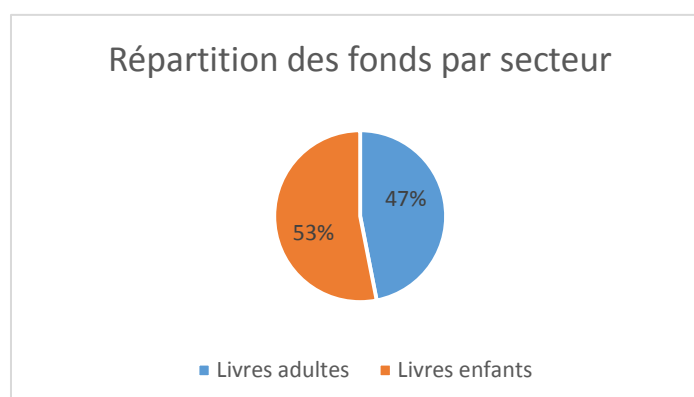
5. Graphique horaire : typologie



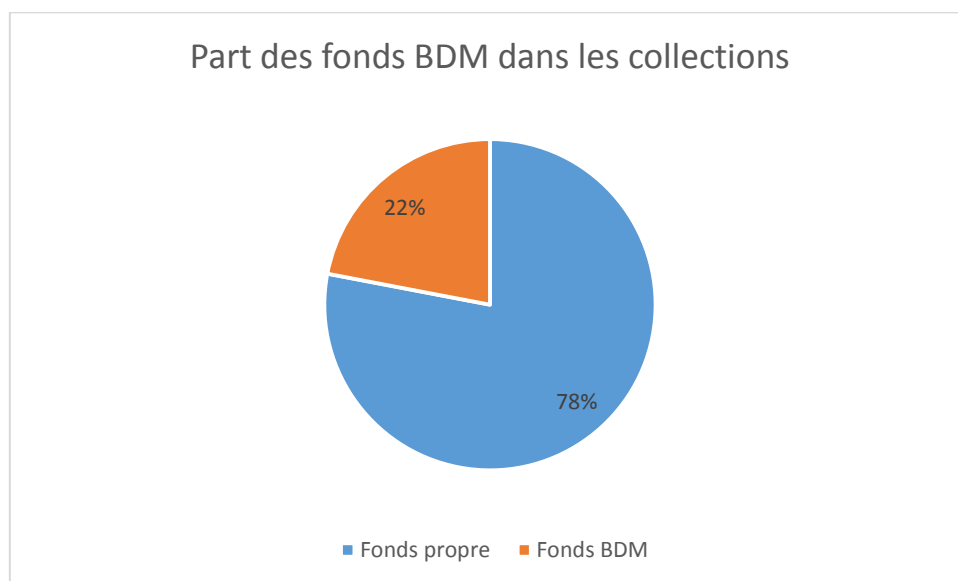
6. Répartition de la pop du territoire vs répartition des inscrits par âge vs répartition des fonds



Taux de pénétration = part des inscrits à la bibliothèque sur la population à desservir sur le territoire (communal, EPCI).



7. Indicateur de la part des collections BDM



8. Comparatif activité Réseau Lecture Publique

	Bâtiment	Moyen humain	Horaire d'ouverture Moyenne	Budget acquisitions	Budget Action Culturelle	Emprunteurs actifs	Prêts
Préconisation départementale	0,07 à 0,1m2/hab	1 ETP pour 2000 hab		2€/hab	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 0,50€/hab 053-20004855-20260211-DELIB-0260250-DE		
Moyenne nationale (Cô de 30 000 hab)	0,07m2/hab	1 ETP pour 2000 hab	34h/semaine	2€64/hab	Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 17/02/2026 Affichage : 18/02/2026 0,61€/hab	11,5%	123000 prêts/an 37 docs par inscrits
Réseau lecture	0,06m2/hab	0,47 ETP pour 2000 hab	5h30/semaine	1€67/hab	Pour l'autorité compétente par délégation	11,5%	128304 prêts/an 39 docs/inscrits
Commune							

Synthèse annuelle 2021: Données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales, profil moyens des établissements de 30000 habitants
<https://www.culture.gouv.fr/thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels-des-bibliotheques/donnees-sur-les-bibliotheques-syntheses-annuelles>

